

Carleton, le 31 janvier 2005

Monsieur Thomas Mulclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet : déménagement d'un vieux bâtiment à vocation commerciale sur un terrain déjà exproprié pour en faire un parc

Monsieur le Ministre,

En août dernier, les citoyens et citoyennes de la Ville de Carleton - Saint-Omer ont été appelés à se prononcer en signant un registre officiel concernant un règlement d'emprunt (No 2004-45) associé au projet de déménagement et de réfection de l'ancienne usine de la *Coopérative des pêcheurs de Carleton* mieux connu sous le nom du « frigidaire ». Ce dernier servirait à l'érection d'un écomusée dans le parc de la plage.

Un total requis de 340 personnes devait signer ledit registre pour obliger la Ville à tenir un référendum concernant ce projet. Or, 518 personnes ont signé le registre. Le projet devait donc être soumis en référendum conformément aux exigences de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* ou le règlement d'emprunt devait être retiré. La Ville a choisi cette dernière alternative.

Faisant fi de ces signatures dûment officielles, le maire et le conseil d'administration de l'Écomusée Tracadièche ont organisé une réunion d'informations publiques l'automne dernier pour informer, à nouveau, la population sur ce projet d'implantation d'un écomusée à caractère patrimonial. Il est important de préciser qu'il s'agissait du même projet qui avait été soumis au processus de signature du registre.

Lors de cette rencontre d'informations, les citoyens présents ont été informés que le projet allait de l'avant. Ainsi, le déménagement et la réfection du bâtiment seraient financés à même le budget d'opération de la Ville de Carleton – Saint-Omer au lieu que par règlement d'emprunt, pour l'instant, pour la partie manquante du financement.

Coalition de Carleton – Saint-Omer

En aucun moment, les présentateurs ont fait références au refus exprimé par les citoyens et citoyennes qui avaient demandé la tenue d'un référendum concernant ledit règlement d'emprunt. Aussi, le maire a par la même occasion, déclaré qu'il reviendrait à la charge avec un autre règlement d'emprunt en temps opportun sur le même projet. Or, les citoyens de Carleton se sont déjà prononcés sur la question.

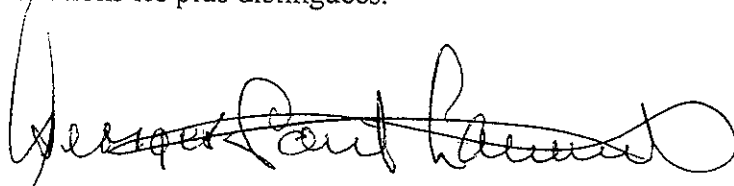
Surtout, il faut savoir qu'au début des années 1970, les citoyens et leurs bâtiments du site où l'on projette de déménager le « frigidaire », ont été expropriés par les gouvernements. Ceci, lors d'une entente Canada-Québec pour faire un parc d'utilité publique (Plage, piscine, stationnement). En effet, à l'époque, le coût total de la confection du parc avait été assumé à 75% par le gouvernement fédéral et à 25% par le gouvernement provincial. Ce parc fut par la suite cédé à la Municipalité de Carleton.

Il serait illogique que votre gouvernement offre des subventions pour remettre un bâtiment d'environ 20 000 pi² plus de trente ans plus tard dans un parc qui satisfait entièrement les citoyens de la Ville par sa grande utilité et sa vocation aquatique pour lesquelles votre gouvernement a déjà assumé les coûts de création. De plus, le « frigidaire » viendrait en concurrence avec des musées régionaux déjà existants.

Des subventions ont été promises par différents Ministères pour le projet. Cependant, vous devez savoir qu'une grande majorité de la population s'oppose au projet à cause du site choisi, de la nature du projet et des coûts exagérés. Concernant la dernière raison, le coût anticipé du projet est d'environ 2 000 000\$. Il est cependant permis de douter du coût réel total du projet étant donné l'état lamentable du bâtiment actuellement et de sa méthode de déménagement.

Par conséquent, nous vous demandons de reconsidérer la décision de votre Gouvernement concernant le déménagement du « frigidaire » et sa réfection dans le parc de la plage à Carleton. Il y a d'autres priorités économiques beaucoup plus pressantes pour notre Ville et la Gaspésie que la création d'un écomusée. En effet, nous pensons que les gouvernements devraient plutôt investir dans le secteur manufacturier et les emplois non saisonniers.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Georges Saint-Laurent,
Président de la Coalition de Carleton – Saint-Omer

Carleton - Saint-Omer, le 3 décembre 2004

Récemment, les citoyens et citoyennes de la Ville de Carleton - Saint-Omer ont été appelés à se prononcer en signant un registre officiel concernant un règlement d'emprunt (No 2004-45) associé au projet de déménagement et de réfection de l'ancienne usine de la *Coopérative des pêcheurs de Carleton* mieux connu sous le nom du « frigidaire ». Ce dernier servirait à l'érection d'un écomusée.

Un total requis de 340 personnes devait signer ledit registre pour obliger la Ville à tenir un référendum concernant ce projet. Or, 518 personnes ont signé le registre. Le projet devait donc être soumis en référendum conformément aux exigences de la *Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités* ou le règlement d'emprunt devait être retiré. La Ville a choisi cette dernière alternative.

Faisant fi de ces signatures dûment officielles, le maire et le conseil d'administration de l'Écomusée Tracadièche ont organisé une réunion d'informations publiques en novembre dernier pour informer, à nouveau, la population sur ce projet d'implantation d'un écomusée à caractère patrimonial. Il est important de préciser qu'il s'agissait du même projet qui avait été soumis au processus de signature du registre.

Lors de cette rencontre d'informations, les citoyens présents ont été informés que le projet allait de l'avant et que le déménagement et la réfection du bâtiment seraient financés à même le budget d'opération de la Ville de Carleton - Saint-Omer au lieu que par règlement d'emprunt.

Peu après, le promoteur a poursuivi en informant la population, par un communiqué de presse laconique, qu'elle procédait à l'octroi d'un contrat à une firme locale pour la consolidation de la toiture afin qu'elle ne s'écroule pas cet hiver et ce, en vue de faire le déménagement des murs extérieurs dans un avenir rapproché.

Autrement dit, n'ayant pas eu le courage d'aller en référendum sur la question, la Ville de Carleton - Saint-Omer a décidé de faire indirectement ce qu'elle n'a pas pu faire directement. Plus grave encore, cette dernière devra faire un règlement d'emprunt pour compléter une partie du projet une fois les travaux,

faits à même le fonds d'opération, complétés. La population, devant une situation accomplie, devra alors se prononcer, à nouveau, sur un projet où elle s'est déjà clairement fait entendre.

Tout a été mis en œuvre pour vendre ce projet à la population. Des mots tels que valeurs historique et patrimoniale incontestées, salles d'expositions ludiques, lieu de rassemblement pour la population, centre de généalogie pour les patronymes acadiens en provenance de Carleton - Saint-Omer, attraction touristique régionale, nationale voire internationale ont été servis à toutes les sauces pour vendre ce projet aux quelques 270 personnes présentes lors de la réunion d'information. En aucun moment, les présentateurs ont fait références au refus exprimé par les citoyens et citoyennes qui avaient demandé la tenue d'un référendum concernant ledit règlement d'emprunt. C'est à se demander où est la démocratie dans cette ville?

Pour les besoins du lecteur, il est bon de rappeler que ce frigidaire a été construit en 1932, a été, par la suite, modifié pour répondre aux besoins de l'époque qui consistaient à préparer le saumon et l'envoyer sur les marchés canadiens et américains. Il a aussi servi aux pêcheurs de harengs, maquereaux, éperlans et quelques autres espèces de la Baie des Chaleurs à une époque où la pêche commerciale représentait une industrie familiale réunie sous le vocable de *Coopérative des pêcheurs de Carleton*.

Depuis 1982, pour différentes raisons, le frigidaire n'est plus utilisé et a été laissé complètement à l'abandon. Aujourd'hui, selon les informations de la Ville de Carleton - Saint-Omer, il n'y aurait que les quatre murs extérieurs qui seraient encore possible de récupérer avec « peut-être une porte et une fenêtre » (!) pour faire référence aux dires des promoteurs de ce projet. Qui ne connaît pas les effets du sel, de l'ammoniaque et de l'humidité sur un bâtiment abandonné pendant au-delà de vingt ans! De plus, tous les équipements d'antan reliés à la réfrigération et à la mise en marché du poisson sont devenus vétustes et sont tout à fait irrécupérables.

C'est à se demander si nos élus municipaux connaissent la véritable définition d'un patrimoine bâti lorsque que l'on ne peut récupérer que quatre murs d'un bâtiment et que l'on veuille le déplacer de son emplacement original. Le concept-même de patrimoine bâti est basé sur la relation entre un site et un événement, et la mémoire des lieux. Sa valeur véritable repose donc sur l'ensemble d'un bâtiment, de ses valeurs architecturale et historique, non pas sur des essais de reconstitutions ou une récupération à partir de quatre murs.

Les citoyens et citoyennes de Carleton – Saint-Omer pensent qu'il y a d'autres priorités budgétaires dans le moment pour leur Ville que de s'engager dans ce très coûteux projet.

Nous exigeons, au nom du Comité des citoyens et citoyennes de la Ville de Carleton – Saint-Omer, étant donné que le promoteur du projet a décidé de retirer son règlement d'emprunt et de ne pas tenir de référendum sur ce projet dans les délais prévus par la loi, de cesser toutes dépenses reliées à ce projet.

George Saint-Laurent
Comité des citoyens et citoyennes de Carleton – Saint-Omer.